



L'Administration de l'environnement en chiffres

2024

www.emwelt.lu



Administration
de l'environnement
Grand-Duché de Luxembourg

...

**Au cours de l'année
passée, nous
avons atteint des
objectifs importants.
Dans le domaine
des ressources
et déchets, nous
avons procédé à une
révision générale de
l'ensemble du cadre
législatif.**

Luc Zwank

Directeur

Administration de l'environnement

Préface

En 2024, notre administration a activement adressé les défis et les opportunités issus des priorités du nouveau programme de coalition. Et ce n'est pas sans fierté que nous vous présentons ce rapport annuel, reflet de notre détermination, résilience et de notre vision stratégique. Ce rapport ne peut que résumer la diversité et la multitude de nos missions et donner un aperçu des résultats obtenus au cours de l'année écoulée. Parallèlement, nous avons travaillé à l'élaboration de notre programme de travail pour 2025-2028, profitant de cette occasion pour réviser et adapter la vision que nous partageons pour notre organisation :

« Être au service de la société en œuvrant pour un environnement sain ».

Cette vision reflète notre ambition d'être la référence nationale en matière de protection de l'environnement et d'amélioration de la qualité de vie humaine tout en offrant un service de qualité exemplaire aux citoyens, aux entreprises et à la société dans son ensemble.

Au cours de l'année passée, nous avons atteint des objectifs importants. Dans le domaine des ressources et déchets, nous avons procédé à une révision générale de l'ensemble du cadre législatif, tenant compte des réalités du terrain et des nouvelles dispositions européennes, sans pour autant renoncer à nos objectifs ambitieux de réduction des déchets. En matière de communication, le thème des déchets a été au cœur d'une importante campagne de sensibilisation contre le *littering* de mégots de cigarettes, organisée en collaboration avec l'Administration de la gestion de l'eau et Valorlux. Des efforts continus de simplification administrative ont été menés dans le domaine des autorisations des établissements classés, avec une nouvelle révision de la nomenclature, ainsi que dans le domaine des aides financières, avec la poursuite de la dématérialisation et de la simplification des différents régimes.

En 2024, les cartes de bruit du réseau routier, du réseau ferroviaire, de l'aéroport et de l'agglomération Luxembourg ont également été mises à jour, et une nouvelle carte pour l'agglomération Sud a été établie. Sur la base de ces cartes, des plans d'actions ont été élaborés et seront publiés au courant du premier semestre 2025. Finalement, dans le but d'améliorer continuellement la qualité organisationnelle, notre laboratoire de la qualité de l'air a été accrédité selon la norme ISO17025, et nous avons participé à un *peer review* volontaire proposé par le réseau des autorités des États membres chargées de l'application et du respect du droit de l'environnement (IMPEL). Cette évaluation a mis un accent sur nos approches d'autorisation et d'inspection des activités tombant sous le cadre de la directive sur les émissions industrielles.



Luc Zwank

Directeur

Administration de l'environnement

Le programme de travail de l'administration, en cours de finalisation, est structuré autour de cinq objectifs stratégiques que nous partageons avec notre ministère de tutelle et nos deux administrations sœurs. Cela illustre notre ambition de renforcer notre collaboration pour atteindre nos objectifs communs et de continuer à contribuer activement à la réalisation du nouveau programme de coalition.

Finalement, il ne me reste plus qu'à féliciter, au nom de toute la direction, l'ensemble des agents de l'administration pour leur motivation et leur engagement tout au long de l'année. C'est grâce à cet effort collectif que nous pouvons assurer notre mission de plus en plus cruciale face aux défis de la triple crise écologique.

Table des matières

Préface	3
Administration de l'environnement	7
Bilan social	8
Qualité de l'air	10
Climat	12
Aides financières	14
Autorisations environnementales	16
Substances chimiques et produits	17
Contrôles et inspections	19
Déchets et ressources	20
Bruit	23
Sol	24
Relations publiques	25

L'Administration de l'environnement est au service de la société afin d'assurer un niveau élevé de protection de l'environnement et de qualité de vie de l'homme dans son milieu.

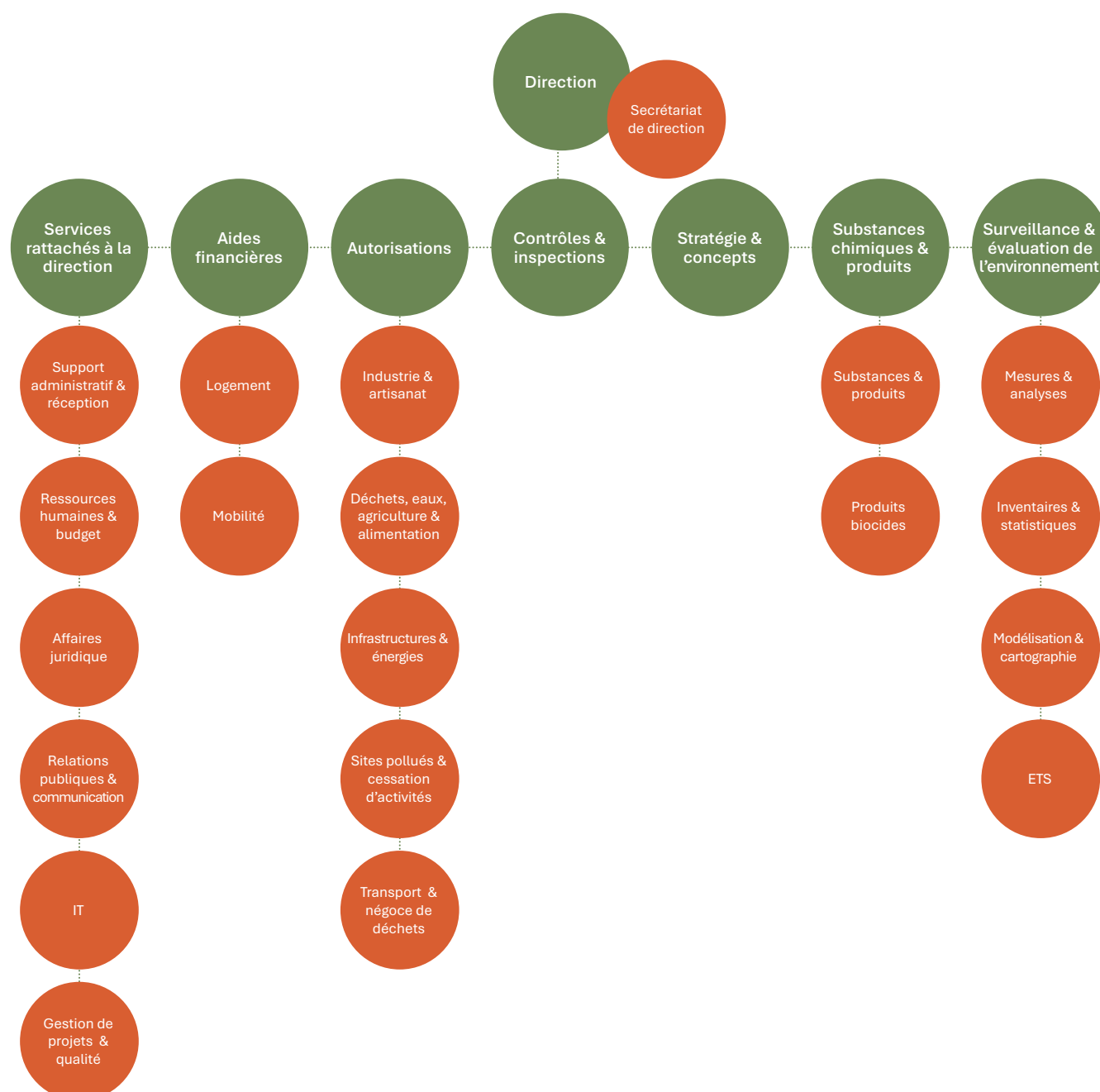
Administration de l'environnement

Domaines de compétence

- Bruit environnemental
- Climat
- Déchets et ressources
- Protection du sol et gestion des sites contaminés
- Qualité de l'air
- Substances chimiques et produits

Organigramme

Dans le cadre du renouvellement partiel de la direction, l'organigramme a subi une légère adaptation le 15 novembre 2024, l'objectif étant de rendre la répartition des tâches plus claire et d'augmenter l'efficacité et l'agilité de l'Administration de l'environnement.



Bilan social

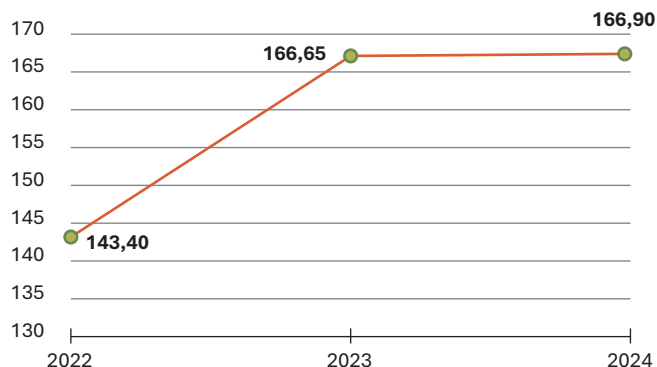
Effectifs à temps plein (ETP)

166,90*
(178 effectifs actuels)

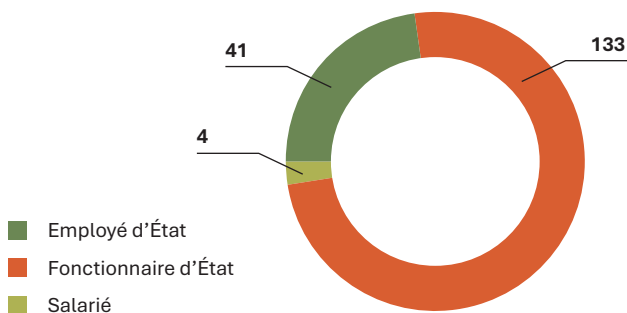
+ 0,25 ETP par rapport à 2023

* situation au 31.12.2024

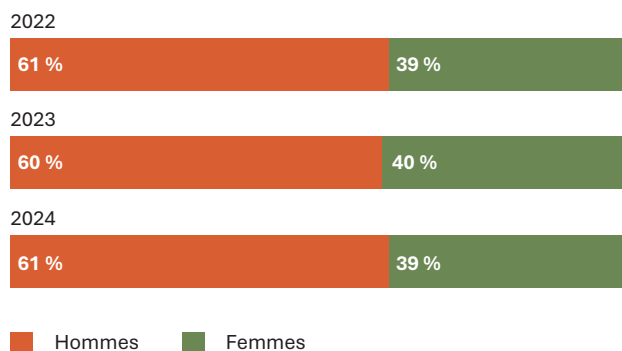
Évolution



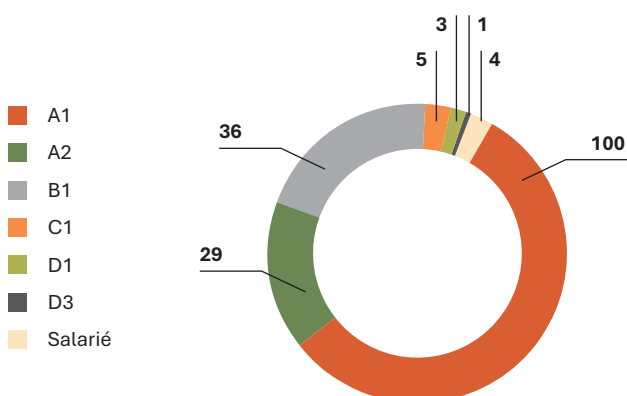
Statut des effectifs actuels



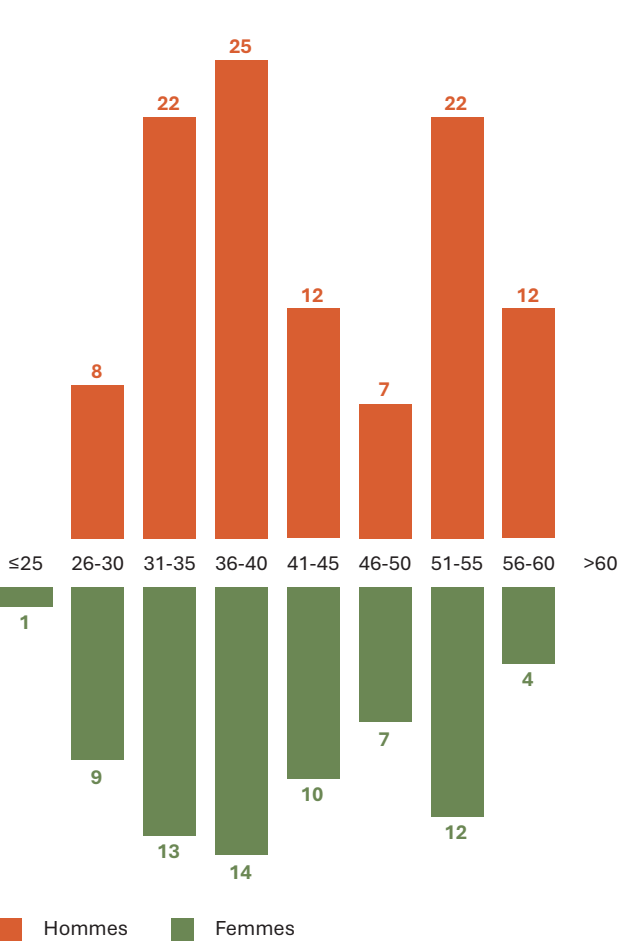
Ratio hommes / femmes



Groupes de traitement



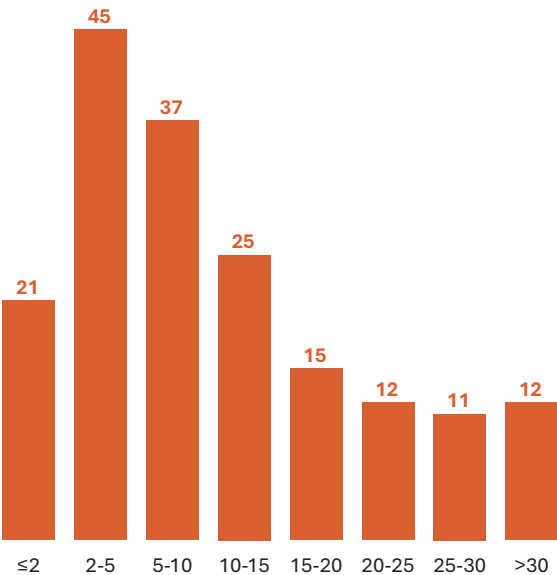
Pyramide des âges



Âge moyen

42,1 ans

Ancienneté à l'État



Moyenne

11,3 années

Qualité de l'air

Mise à jour du Programme national de lutte contre la pollution atmosphérique (NAPCP)

Enquête publique : 1.11.2024 - 14.01.2025

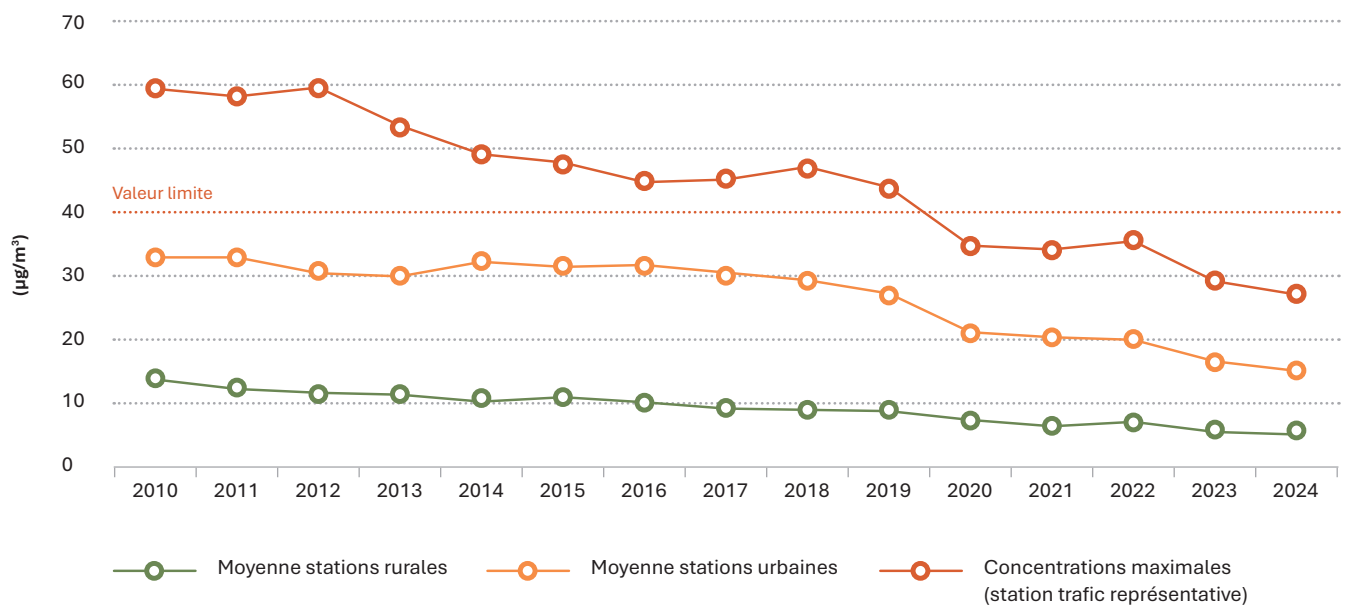
Approbation : 31.01.2025

Renouvellement partiel du réseau de mesure

Fin 2024, les deux stations de mesure à Beckerich et Beidweiler ont été renouvelées pour être à la hauteur des dernières avancées technologiques et normes les plus récentes.

Dioxyde d'azote - NO₂

Moyennes annuelles des concentrations en NO₂ (µg/m³)



En 2024, la valeur limite de 40 µg/m³ en moyenne annuelle pour la protection de la santé humaine a été respectée pour toutes les stations du réseau de mesure télémétrique.

Campagne de mesure NO₂ - Klimapakt

36 communes participantes

130 emplacements pour tubes passifs
(+ 7 emplacements supplémentaires de AEV)

Valeur (*) la plus élevée mesurée au Luxembourg en 2024

(*) moyenne annuelle

32 µg/m³

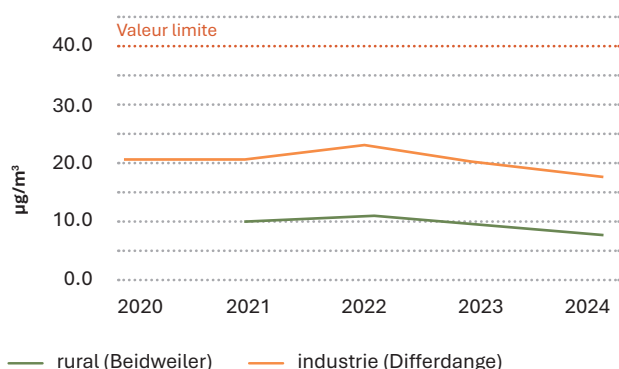
rue des Remparts
à Echternach

0 dépassement

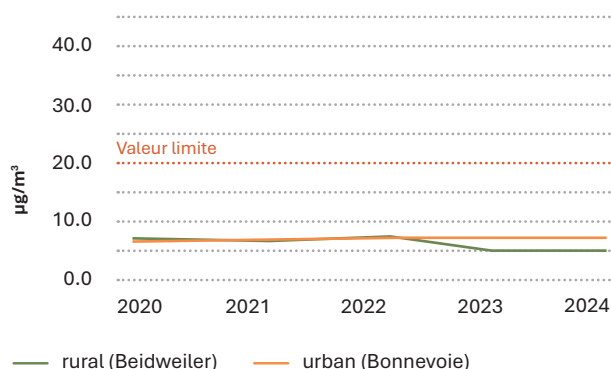
Particules fines - PM10 et PM2.5

En septembre 2024, l'AEV a été accréditée par l'Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance (OLAS) selon la norme ISO 17025 pour la détermination de la concentration en particules fines PM10 et PM2.5 dans l'air ambiant (Norme EN 12341:2014).

Moyennes annuelles des PM10



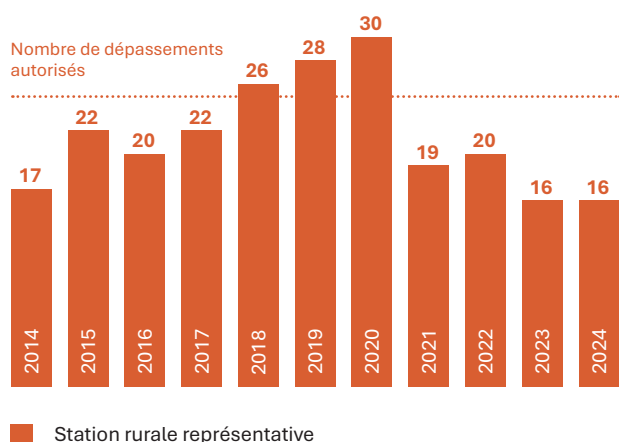
Moyennes annuelles des PM2.5



En 2024, les moyennes annuelles des concentrations en PM10 et PM2.5 sont restées dans le même ordre de grandeur que les années précédentes et bien en-dessous de leur valeur limite correspondante (PM2.5 : 20 µg/m³, PM10 : 40 µg/m³). Les importantes pluies ont contribué à réduire la concentration des polluants dans l'air.

Ozone - O₃

Nombre de jours de dépassements de la valeur cible de 120 µg/m³ (moyenne sur 3 ans)



Valeur (*) la plus élevée mesurée au Luxembourg en 2024

(*) moyenne annuelle

161 µg/m³

le 31 juillet 2024
au Mont Saint Nicolas
(Vianden)

Dans le cadre de la nouvelle directive européenne sur la qualité de l'air (2024/2881), le programme de surveillance inclura prochainement d'autres polluants, tels que les particules ultrafines qui représentent un enjeu émergent en matière de santé publique et environnementale.

Climat

Emissions Trading System - ETS

Intégration du secteur maritime
au 01.01.24



11
nouveaux
opérateurs

Allocations de quotas CO₂

1 079 395 t CO₂ à 20 installations

85 943 t CO₂ à
3 opérateurs d'aéronefs

Restitutions de gaz à effet de serres au titre de l'année 2023

Installation fixes : 890 102 t CO₂

Aéronefs : 251 847 t CO₂

Carbon border adjustment mechanism - CBAM

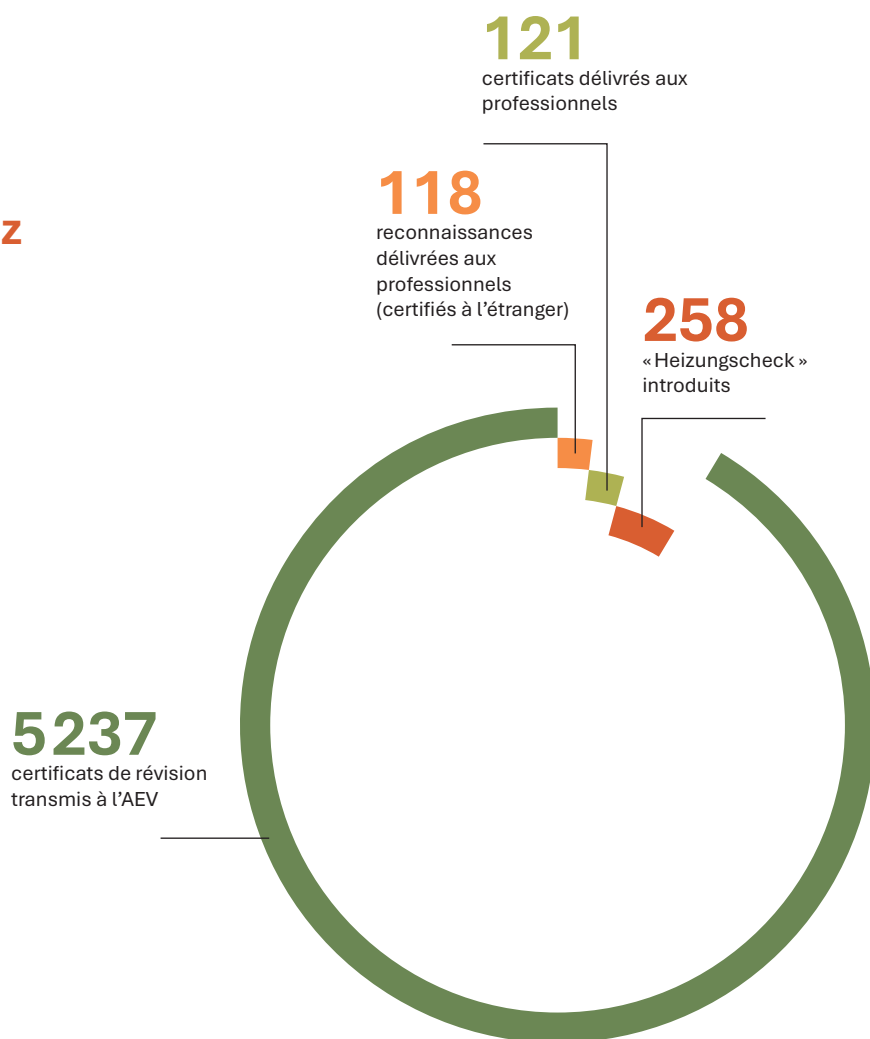


469
déclarations reçues

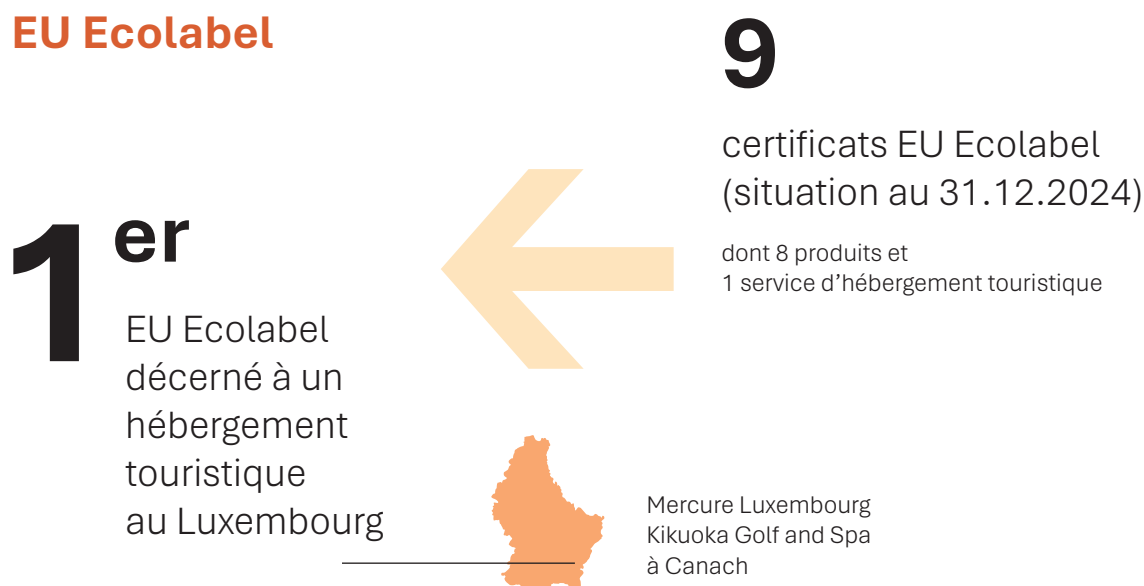
99% de marchandises importées déclarées

66% des importateurs inscrits

F-Gaz



EU Ecolabel



Aides financières

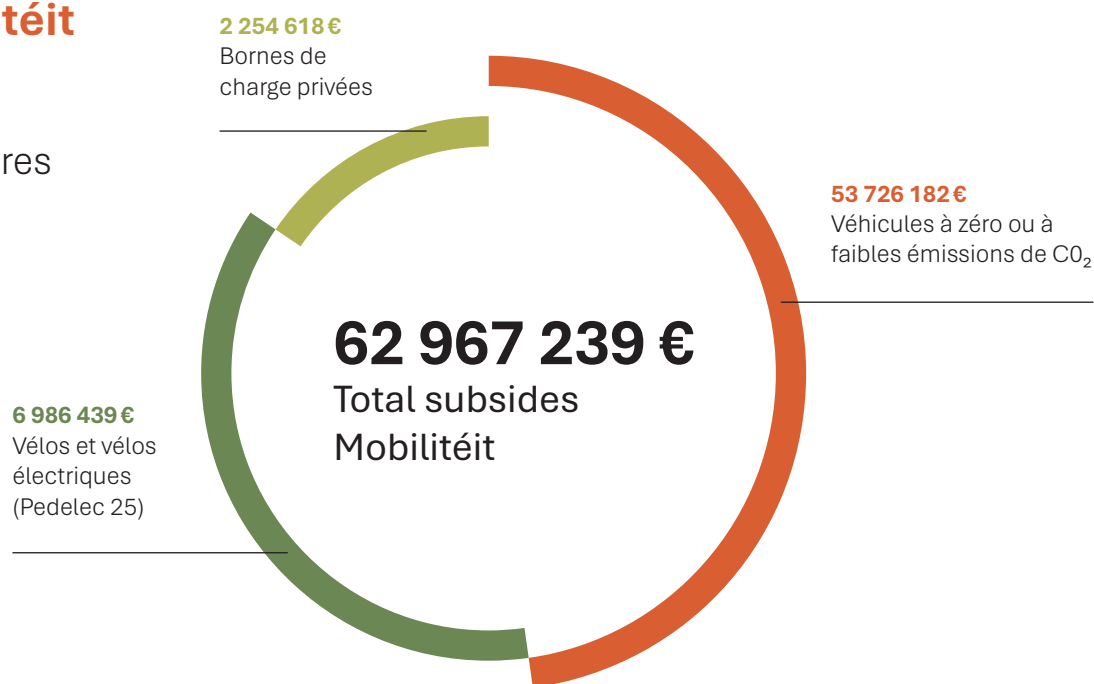
En 2024, deux nouvelles aides financières ont été introduites :

- Un **subside de 50 % du coût hors TVA pour les vélos cargo** (électriques et non électriques), sans toutefois dépasser 1 000 €
- Une nouvelle **aide financière de 1 500 € pour l'achat de voitures d'occasion** âgées d'au moins 3 ans

Tandis que l'introduction des demandes pour ces aides financières est déjà possible, les paiements ne pourront être effectués avant la finalisation de la procédure législative y relative.

Mobilité

Aides financières



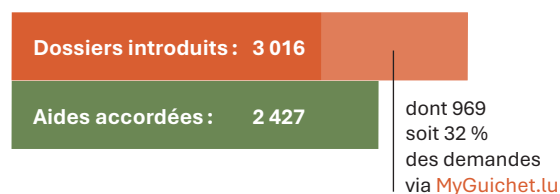
Vélos et vélos électriques (Pedelec 25)



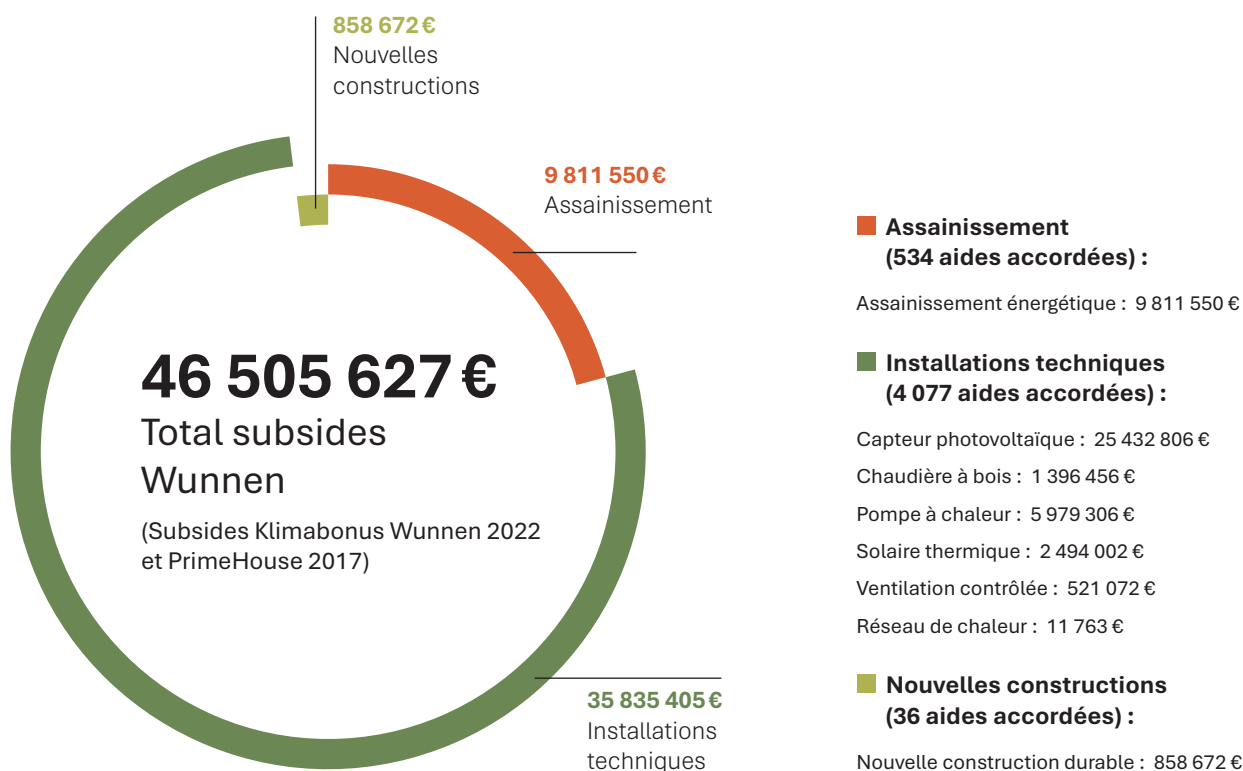
Véhicules à zéro ou à faibles émissions de CO₂



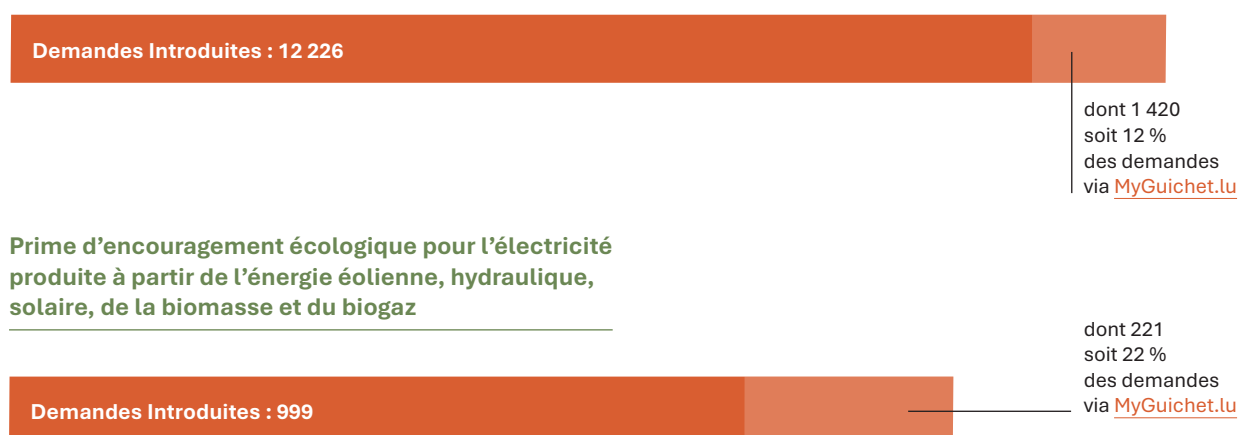
Bornes de charge privées



Wunnen



L'année 2024 a été marquée par une forte dynamique dans le secteur des énergies renouvelables, avec des progrès significatifs dans la transition énergétique, notamment grâce à l'accélération des projets photovoltaïques. Une mesure clé a été la majoration de 25 % des aides financières pour les installations solaires photovoltaïques en autoconsommation, soutenant ainsi cette dynamique.

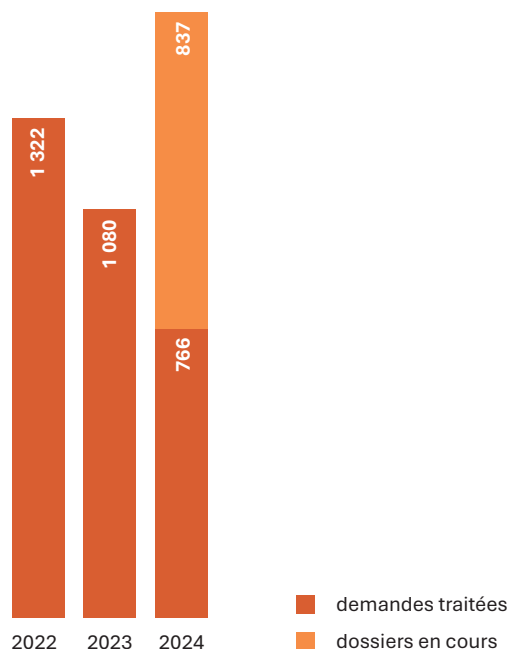


10 040 34 kWh
produits

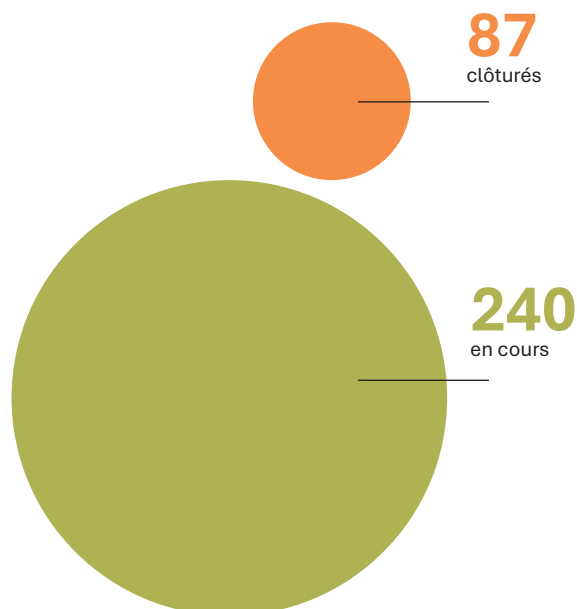
4 796 382 €
Total subsides prime
d'encouragement écologique

Autorisations environnementales

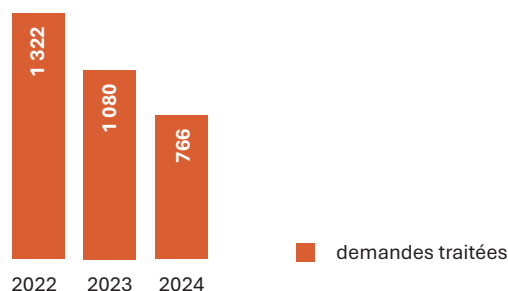
Autorisations émises



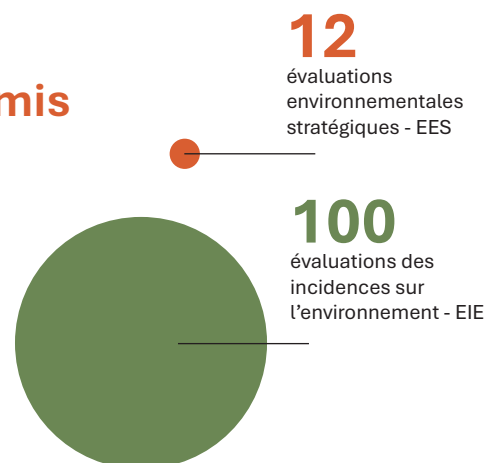
Déclaration de cessations d'activités



Travaux de nuit



Avis émis

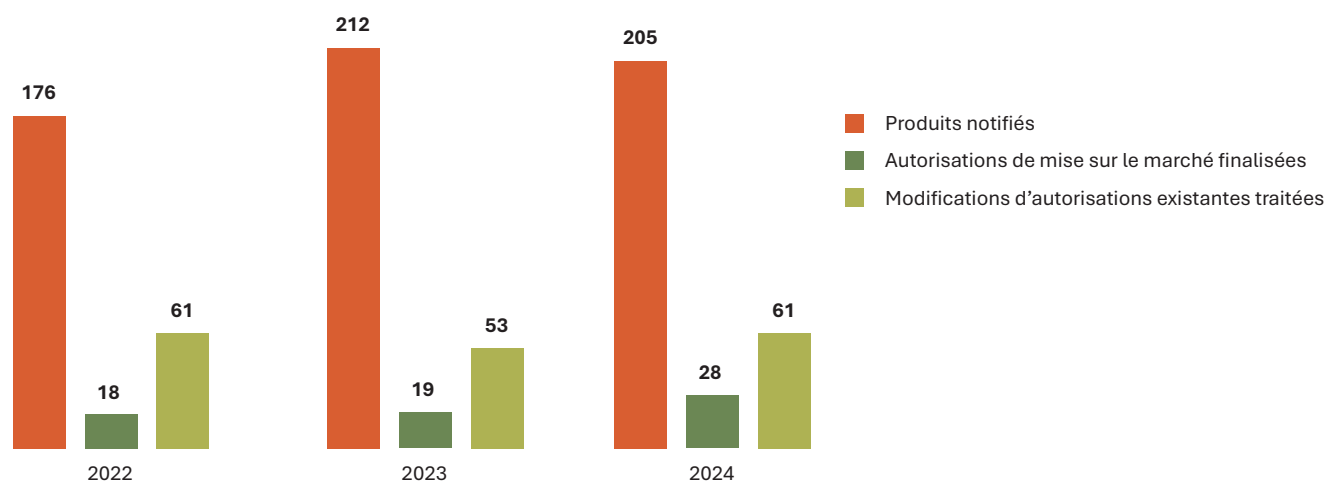


Antennes de télécommunication

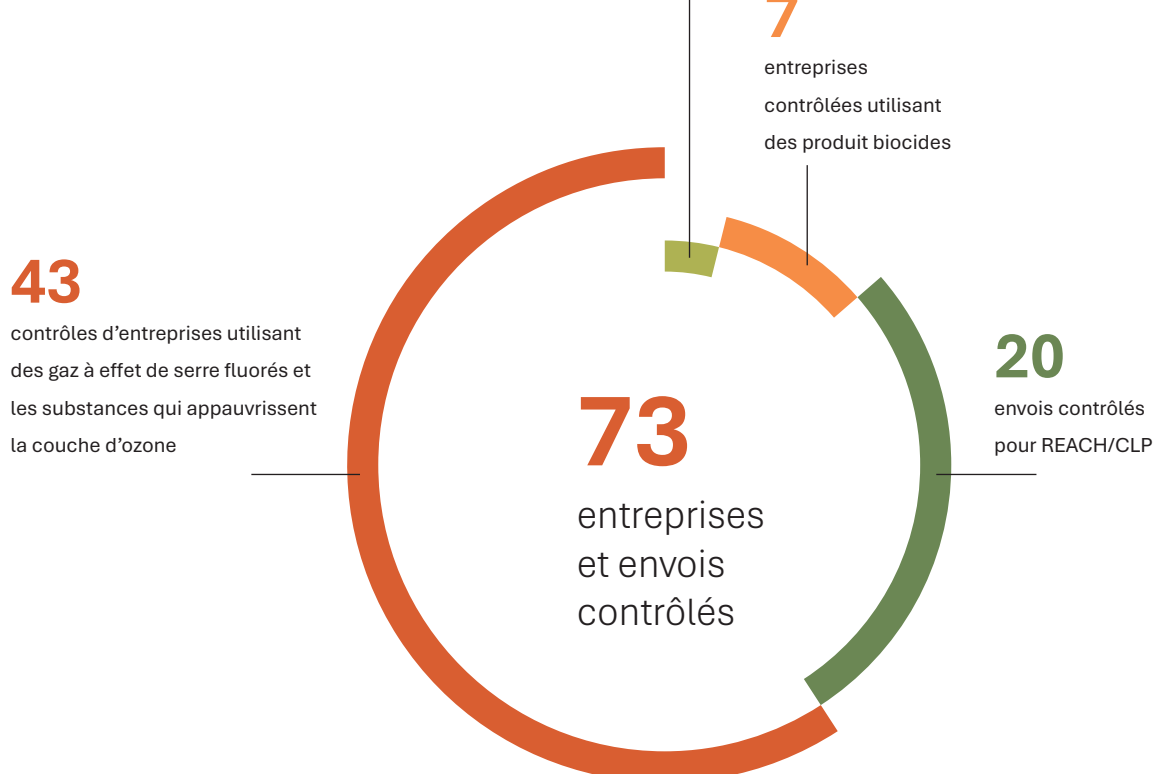


Substances chimiques et produits

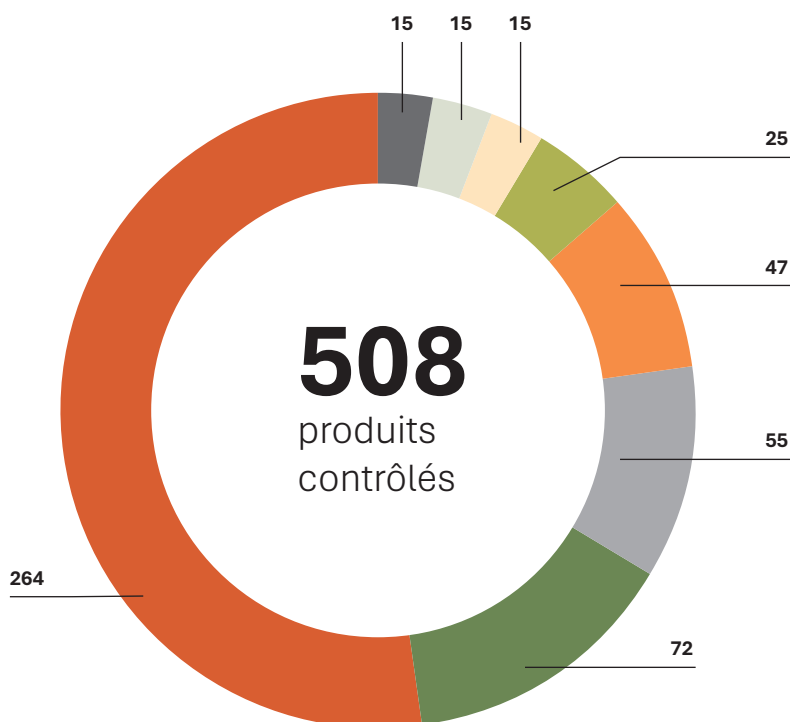
Produits biocides



Contrôles



- Liquides lave-glaces hiver
- Tapis de protection
- Coupes menstruelles
- Produits contenant des composants organiques volatils
- Produits cosmétiques
- Cigarettes électroniques à usage unique, à usage multiple et e-liquides pour vaporisateurs
- Bijoux de fantaisie (importations)
- Produits biocides



3

pour produits contenant des composés organiques volatils

6

pour produits biocides

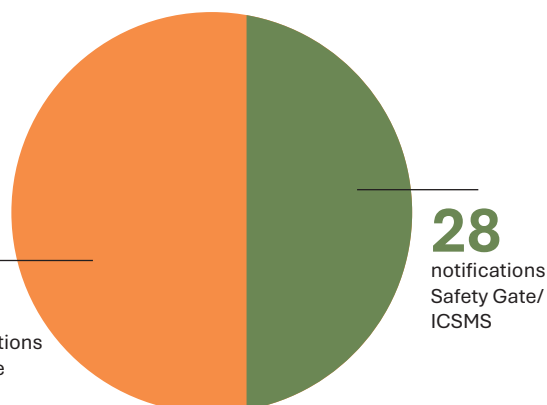
39

pour REACH/CLP/POP/RoHS

48
points de vente contrôlés



73
interdictions de vente



Contrôles et inspections

Inspections relatives aux émissions industrielles

2022



2023



2024

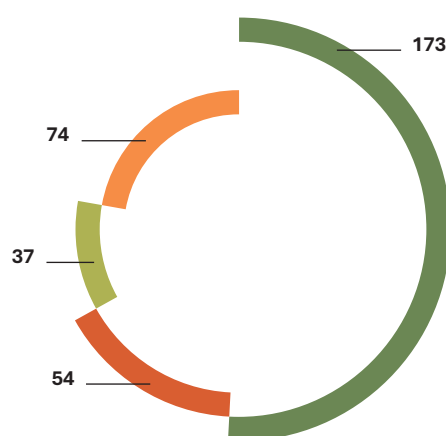


■ Inspections périodiques
■ Inspections non-programmées

Plaintes reçues en 2024

427

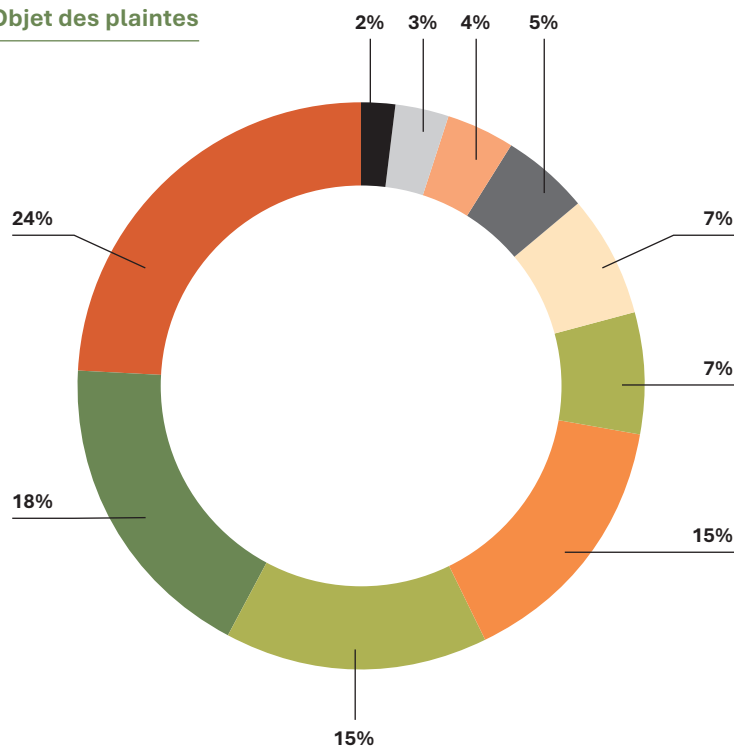
(+ 26 % par rapport à 2023)



Provenance des plaintes

■ Personnes privées
■ Inspection du Travail et des Mines (ITM)
■ Administration de la gestion de l'eau (AGE)
■ Autres

Objet des plaintes



■ Conformité établissement
■ Prévention de déchets
■ Pollution de l'atmosphère
■ Bruits / Vibrations
■ Pollution des sols
■ Gestion non-conforme de déchets
■ Incidents / Accidents
■ Pollution des eaux
■ Transfert de déchets
■ REACH (Substances chimiques et produits)

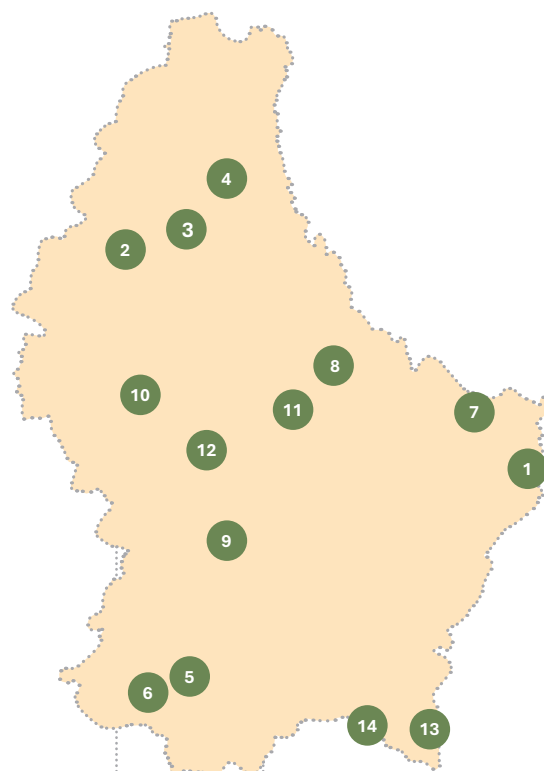
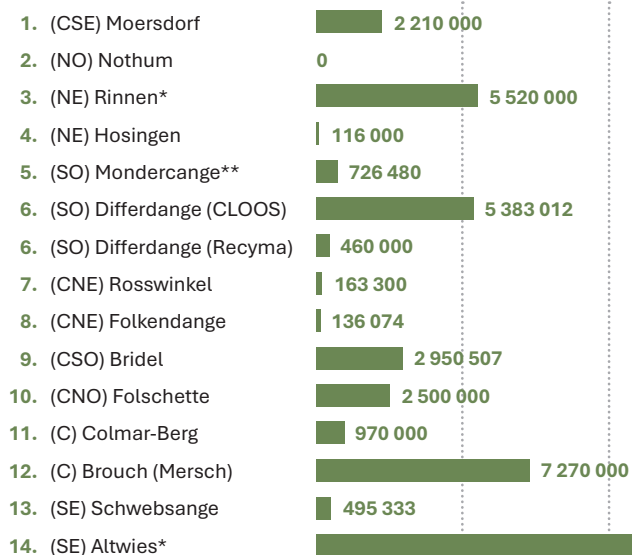
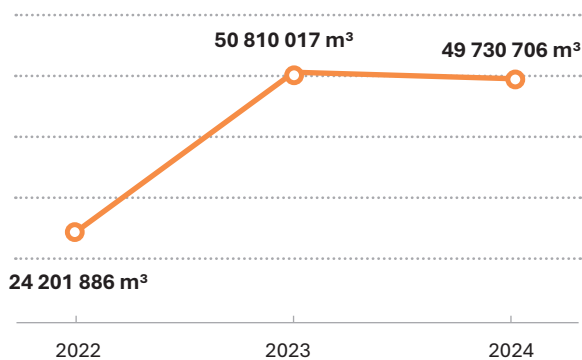
230

contrôles sur site
suite à des plaintes

(+ 80 par rapport à 2023)

Déchets et ressources

Déchets inertes - capacités restantes sur les décharges



* inclut les capacités du remblai autorisé

** arrêt d'exploitation et activité reprise en 2021

Responsabilité élargie des producteurs

236

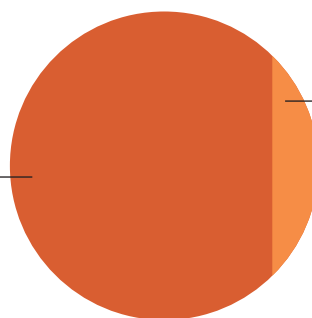
sociétés enregistrées
via les organismes
agréés auprès de
l'Administration de
l'environnement

408

sociétés
potentiellement
non-conformes
identifiées

61

mises en
conformité



338

dossiers transmis
à l'Unité contrôles
et inspections
pour examens
supplémentaires

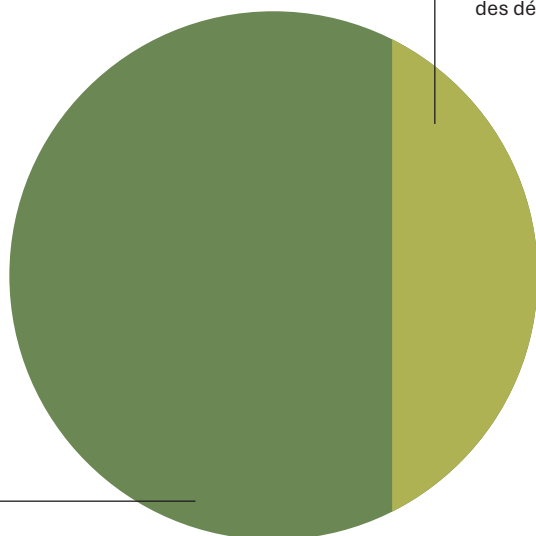
Transferts de déchets

1 658

véhicules
contrôlés
dans le cadre de
transferts
transfrontaliers
de déchets

457

véhicules transportant
des déchets



1 201

véhicules
sans déchets

229

infractions

222

avertissements taxés

263

autorisations de collecte et
de transport, de négoce et de
courtage de déchets

(contre **285** en 2023 / ou **- 8 %**)

Transferts effectués sous le couvert des notifications

2022

115 401

2023

106 042

2024

91 774

Déchets soumis à la
procédure de notification

Exportés :

1 507 666 t

dont 919 775 t
de terres
d'excavation

Transferts nationaux :

88 946 t

Importés :

411 454 t

Augmentation de **40,2 %**
par rapport à 2023, surtout
liée à une hausse de
l'importation de déchets
de bois destinés à la
valorisation thermique

Bruit

Les cartes de bruit représentatives de 2021 du réseau routier, du réseau ferroviaire, de l'aéroport, de l'agglomération Luxembourg et de l'agglomération Sud ont été validées et publiées sur Géoportail.



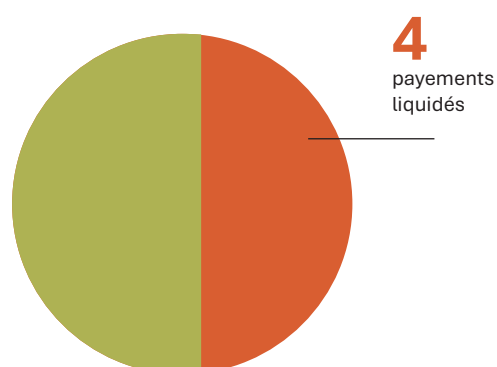
La cartographie du bruit aéroportuaire 2023 a été publiée sur OpenData :



Isolation acoustique

9

nouvelles
demandes
introduites



Sol

Cadastre des sites potentiellement contaminés - CASIPO

2 382

sites contaminés
ou assainis répertoriés
(situation au 31.12.2024)

216

nouvelles zones
suspectes ajoutées

867

sites mises à
jour

39

demandes d'autorisation
excavations de terres
polluées > 300 m³

12

incidents de pollution dans le sol
ou/et les eaux souterraines enregistrés



8

décisions imposant des mesures curatives
selon la loi déchets ont été notifiées

Demandes introduites

14 608

2022

dont **98,5 %** de demandes
digitales via Géoportail

17 455

2023

dont **98,9 %**
de demandes digitales

23 651

2024

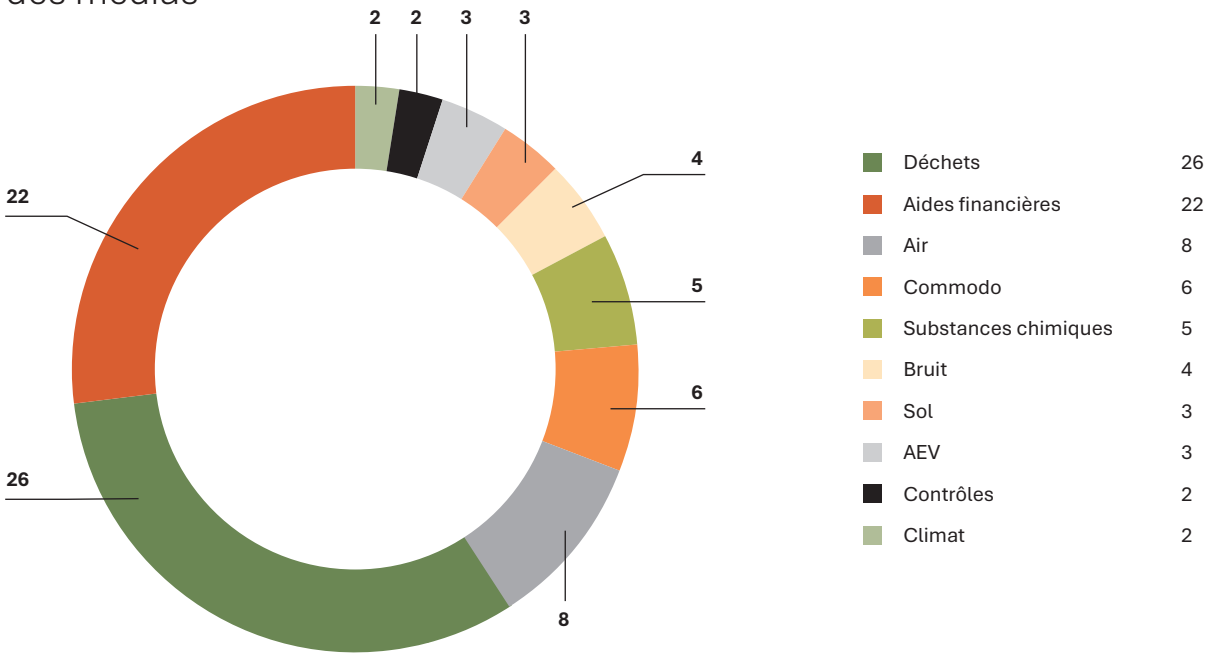
dont **99 %**
de demandes digitales

Études diagnostiques de pollution des sols

308 rapports reçus

Relations publiques

81
demandes
d'information
provenant
des médias



Social Media Followers

Facebook



Instagram



LinkedIn



Notes

[illegible]

